

**2012\_A089**

**OBJET : Politique culturelle - Attribution d'une subvention au Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron et approbation de la convention d'objectifs**

Le 31 mai 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mai 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel – AREZKI Alain – BARRET Guy – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOYER Michel – BRAMI Helliot – BRAMOULLÉ Gérard – BRUNET Danièle – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DI CARO Sylvaine – DILLINGER Laurent – DUFOUR Jean-Pierre – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FOUQUET Robert – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GARNIER Éliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GROSDÉMANGE Gérard – GUEZ Daniel – GUINIERI Frédéric – JAUME Emmanuelle – JOISSAINS Sophie – JONES Michèle – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – MANCEL Joël – MARTIN Richard – MARTIN Régis – MATAS Henri – MAURICE Jany – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MOYA Patrick – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – PORTE Henri-Michel – RIVET-JOLIN Catherine – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle – VENEL Gérard – VILLEVIEILLE Robert

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : ARNAUD Christian suppléé par HARDY Alain – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – MOUGIN Jacques suppléé par GAUSSEN René – MUSSET Alain suppléé par PLAZANET Josiane – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien – VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales** : BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à PIERRON Liliane – BOULAN Michel donne pouvoir à TRINQUIER Noëlle – BUCCI Dominique donne pouvoir à PATOT Gérard – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DECARA Yannick donne pouvoir à TAULAN Francis – DESCLOUX Odette donne pouvoir à LICCIA Marcel – DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRUNET Danièle – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à CHEVALIER Eric – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BENON Charlotte – LOUIT Christian donne pouvoir à GERACI Gérard – MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri – MICHEL Claude donne pouvoir à PORTE Henri-Michel – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à AREZKI Alain – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Claude donne pouvoir à SANGLINE Bruno – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à PAOLI Stéphane – TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – VEYRUNES Bernard donne pouvoir à VENEL Gérard

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BABULEAUD Jean-Pierre – BAUTZMANN Marcel – BOUTILLOT Guy – BUCKI Jacques – CATELIN Mireille – CHORRO Jean – CONTE Marie-Ange – DEMENGE Jean – DEVAUX Pierre – DUPERREY Lucien – FENESTRAZ Martine – HAMARD-OULMI Nadira – MAURET Jacques – ROUARD Alain

**Secrétaire de séance** : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 31 MAI 2012**

Rapporteur : Jean BONFILLON

**Thématique : Politique culturelle**

**Objet : Attribution d'une subvention au Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron et approbation de la convention d'objectifs**

**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de **200 000 €** au Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron pour sa 32ème édition et d'approuver la convention d'objectifs annexée.

**Exposé des motifs :**

Depuis 31 ans maintenant, le Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron s'est imposé comme un point d'ancrage exceptionnel dans le paysage musical et pianistique mondial.

Si les sites du Festival se diversifient depuis plusieurs années, le Parc du Château de Florans demeure le haut lieu de ces entrevues inclassables où se confrontent toutes les créations : classiques, contemporaines... tous les styles : jazz, électronique... et tous les artistes : les jeunes talents comme les plus grands interprètes internationaux.

Les qualités acoustiques de cette scène, idéale pour les récitals de piano autant que pour les concertos et autres symphonies, ne font qu'augmenter les charmes de ce jardin mythique et magique, qui porte toute l'histoire du Château de Florans.

Le Festival est l'incarnation d'une évolution d'exception, poursuivie dans une confiance réciproque entre le directeur artistique René Martin et la famille Onoratini.

L'envergure des projets de René Martin n'est plus à démontrer. Outre la direction artistique du Festival de La Roque, celle du Festival de la Grange de Meslay ou encore de l'Abbaye Royale de Fontevraud, il est, entre autres, à l'origine des Moments Musicaux de l'Hermitage-Barrière à La Baule ainsi que de La Folle Journée de Nantes, Tokyo, Bilbao, Rio, Varsovie...

Le Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron a su grandir tout en préservant le même esprit : simplicité dans l'accueil des artistes et des auditeurs, qualité des concerts et de l'équipement, dévouement de nombreux bénévoles fidèles qui font l'essence de l'évènement.

Pour la 31<sup>ème</sup> édition, en 2011, **87 073** spectateurs ont assisté à l'un des **91** concerts que le Festival proposait dont **74** concerts payants dans dix lieux différents et **17** concerts gratuits. Les médias se sont largement fait l'écho d'une programmation riche et soignée dans la presse écrite mais également la radio, la télévision et sur internet. Au cours de cette édition, **9** concerts ont été enregistrés par France Musique (3 diffusions en direct) et **6** pour des retransmissions sur France Télévisions, Mezzo, Arte et Arte Live Web, dont le concert de clôture en direct sur Arte et Arte Live Web.

La **32<sup>ème</sup> édition** du Festival de Piano de la Roque d'Anthéron se déroulera du **22 juillet au 22 Août 2012** avec une programmation ambitieuse et variée.

La liste des concerts, arrêtée définitivement courant mai est annexée à la présente délibération, ainsi que le bilan financier 2011 et le budget prévisionnel 2012.

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2012-0768	Festival Du 22 juillet au 22 août 2012	Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron	Musique	200 000€	3 797 119	200 000€	200 000€	oui

Il convient de noter que le montant de la subvention 2012 pour « l'Association du Festival International de piano » de la Roque d'Anthéron qu'il vous est proposé d'approuver, est égal au montant accordé en 2010 et 2011 soit 200 000€.

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2001\_A101 du Conseil Communautaire du 19 octobre 2001 décidant de la création d'un fonds d'intervention pour l'action culturelle ;

VU la délibération n°2003\_A312, du Conseil Communautaire du 12 décembre 2003 instituant la mise en place d'un guichet unique pour les demandes des subventions ;

VU la délibération n°2005\_B086 du Bureau Communautaire du 8 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 10 mai 2012 ;

VU l'avis de la Commission Culture en date du 25 Avril 2012 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**-ATTRIBUER** une subvention de 200 000€ à l'association Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron pour sa 32<sup>ème</sup> édition-N°GU 2012-0768;

**-APPROUVER** la convention d'objectifs ci-annexée ;

**- AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant à signer la convention annexée et à signer tous les documents et pièces y afférents;

**-DIRE QUE** les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du chapitre 33 nature 6574.



Direction de la CULTURE

**Association  
Festival International de Piano  
de La Roque d'Anthéron**

---

## CONVENTION D'OBJECTIFS 2012

---

### Entre

#### **La Communauté du Pays d'Aix,**

Sise Hôtel de Boadès, Dont le siège est 8, place Jeanne d'Arc CS 40868 – 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilitée aux fins présentes, par une délibération du Conseil communautaire du 31 mai 2012,

désignée sous le terme « **La Communauté** »,

D'une part,

### **Et**

#### **L'Association dénommée «Festival International de Piano»**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé Parc du Château de Florans 13 640 La Roque d'Anthéron. N° siret : 348 026 048 000 10 code APE : 9002 Z, représentée par son Président, Jean-Pierre ONORATINI; désignée sous le terme l' « **association** »,

D'autre part.

## **Préambule**

La Communauté du Pays d'Aix est désormais le partenaire privilégié des associations qui participent au rayonnement culturel du territoire démontrant ainsi sa volonté de soutenir la création, la diffusion artistique et l'action culturelle avec des actions culturelles accessibles au plus grand nombre.

Par la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix manifeste

- Sa reconnaissance du rôle joué par les associations œuvrant dans le domaine de la culture sur le territoire communautaire, en cohérence avec les orientations de la politique culturelle communautaire.
- Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale
- Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, l' « **association** » s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

### **Organisation de la 32<sup>ème</sup> édition du Festival International de Piano.**

A cette fin, l' « **association** » s'engage à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Communauté s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année **2012**.

## **ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

Le programme de diffusion de la manifestation est prévu du 22 juillet au 22 août 2012.

En conséquence, la présente convention est conclue pour la durée de l'opération visée à l'article 1.

## **ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION**

### **3.1. Responsabilités de l'association**

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l' « association » et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la Communauté.

L' « association » s'engage en outre :

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. L' « association » assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté.

### **3.2. Budget prévisionnel de l'opération**

L'annexe à la présente convention précise :

- le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc. ;
- les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1er (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel...).

### **3.3. Communication**

L' « association » s'engage à appliquer sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Communauté, le logo de la Communauté, en respectant la charte graphique.

L' « association » s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Communauté dans toute conférence de presse, interview etc.....

### **3.3. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix**

La participation financière de la Communauté s'élève à 200 000 Euros.

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

### **3.4. Modalités de versement de la subvention**

Un premier acompte, correspondant à 70 % du montant total de la subvention sera versée à l' « association » à la signature de la convention.

Le solde (30 %) sera versé sur présentation du rapport d'activité et du compte de résultat de l'opération faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

### **3.5. Ajustement de la subvention**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Communauté, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévues au budget prévisionnel, la subvention de la Communauté sera calculée sur la base des 30% des dépenses du bilan fourni par l' « association » (pourcentage validé par le Conseil de Communauté pour les subventions culturelles).

## **ARTICLE 4 – CONTROLE –EVALUATION**

### **4.1. Statuts**

L' « association » s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association.

## **4.2. Compte de résultats – bilan**

L' « association » s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan de la manifestation, objet de la convention, du dernier exercice clos à la date de la convention.

Si l' « association » est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon, par le président et le trésorier de l'association et éventuellement l'expert comptable agréé de l'association.

## **4.3. Contrôle**

L' « association » s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

## **4.4. Suivi**

L' « association » s'engage à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La Communauté pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

## **4.5. Evaluation**

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par l' « association » auxquels la Communauté a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Communauté. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

## **ARTICLE 5 –RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie.

Ainsi, la convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies

par les articles de la convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de manquement grave de l'association, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues, soit en totalité, soit prorata temporis.

## **ARTICLE 6 – AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Aix-en-Provence, le

En 4 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Pour l'Association

Le Président

Le Président

habilité par la délibération  
du Conseil Communautaire du .....

Maryse JOISSAINS MASINI

Jean-Pierre ONORATINI

DEPENSES	€	RECETTES	€
Achats Alimentation	22 877	Recettes billetterie	2 151 460
Achat Boissons	50 192	Recettes buvette	96 030
Traiteur	45 141	Recettes Repas	44 138
Achats Souvenirs / CD	99 913	Recettes programmes	3 079
Achat Divers / Etudes et Prestations	112 428	Recettes publicitaires	7 703
Achat Matériel/ Outillage	28 064	Recettes Boutique Souvenirs	20 834
Electricité	12 005	Recettes Boutique CD	98 407
Fournitures bureau / Documentation	16 193	Droits de retransmission	12 876
Location Matériel Informatique / Internet	22 380	Liste hébergement	3 492
Locations Diverses	95 638	Recettes Diverses	29 100
Location Instruments / partitions	116 733		
Loyer Hangar	17 288	<b>sous-total</b>	<b>2 467 119</b>
Entretien / Réparations / Maintenance	25 708	<b>Subventions de Fonctionnement</b>	
Prime d'Assurance	98 319	Ministère de la culture (DRAC)	50 000
Eclairage / Illumination / Sonorisation	88 496	Conseil Régional PACA	200 000
Prestation Sécurité	20 383	Conseil Général BDR	500 000
Honoraires Artistes	497 411	Conseil Général du Vaucluse	50 000
Honoraires Agents Artistiques	48 281	Communauté Pays d'Aix	280 000
Honoraires Attachés de Presse	15 759	Commune de la Roque d'Anthéron	50 000
Honoraires CREA	123 188	Commune de Gordes	20 000
Frais CREA	5 922	Commune de Lambesc	20 000
Honoraires Commissaire aux Comptes	3 572		
Droit Enrgt / Auteur / Honoraires Divers	41 278		
Publicité / Affichage	156 849	<b>total</b>	<b>1 170 000</b>
Imprimerie	73 803	<b>Mécènes</b>	
Frais Dossier de Presse	3 623	GIE / AG2R	17 000
Mission / Réceptions	6 387	GROUPE ACCOR	15 000
Déplacements / Hébergement	26 233	CMA CGM	15 000
Déplacements Artistes	162 097	S.M.C.	15 000
Hébergement Artistes	200 453	NEUROSERVICE	15 000
Restauration Artistes	22 823	SAGEM	16 000
Frais Journalistes	7 148	SCENIC France	15 000
Frais Tickets Repas	4 880		
Essence	12 164		
Affranchissement	48 935	RIMBAUD	3 000
Téléphone / Internet	13 414	GROUPE OPTIMETRIE	3 000
Frais Bancaires	21 630	BOUCHARD SARL	3 000
Conférences / Salons / Foires	6 905	TRANSGOURMET	12 000
Cotisations Diverses	2 974		
Frais Soirées Bénévoles	3 100		
Charges Diverses	25 943		
Formation Professionnelle	15 779	<b>total</b>	<b>129 000</b>
Sagem	65 199		
Salaires Artistes (Cachets)	462 851	<b>sous-total</b>	<b>1 299 000</b>
Charges Sociales Artistes	108 897		
Salaires Employés	357 731		
Charges Sociales Employés	120 731		
Intérêts emprunt	14 093		
Dotation aux Amortissements	200 000		
Impôts (IFA, TA...)	5 778		
Mise à Disposition Aulnes / Abbaye	31 000	Prestation en Nature Aulnes / Abbaye	31 000
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 797 119</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>3 797 119</b>

Le Président,

  
Jean-Pierre ONORATINI

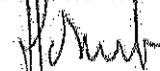


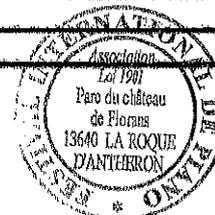
La Trésorière,

  
Mireille Martinez

DEPENSES	€	RÉCETTES	€
Achats Alimentation	21 063	Recettes billetterie	2 172 768
Achat Boissons	46 191	Recettes buvette	90 249
Traiteur	41 542	Recettes Repas	43 132
Achats Souvenirs / CD	81 107	Recettes programmes	2 655
Achat Divers / Etudes et Prestations	91 266	Recettes publicitaires	6 640
Achat Matériel / Outillage	22 782	Recettes Boutique Souvenirs	17 959
Electricité	9 746	Recettes Boutique CD	85 728
Fournitures bureau / Documentation	13 146	Droits de retransmission	11 100
Location Matériel Informatique / Internet	18 168	Liste Hébergement	3 010
Locations Diverses	77 636	Recettes diverses	30 115
Location Instruments / partitions	94 761		
Loyer Hangar	14 034	<b>sous-total</b>	<b>2 463 355</b>
Entretien / Réparations / Maintenance	20 869	<b>Subventions de Fonctionnement</b>	
Prime d'Assurance	114 873	Ministère de la culture (DRAC)	30 000
Eclairage / Illumination / Sonorisation	71 839	Conseil Régional PACA	112 500
Prestation Sécurité	16 547	Conseil Général BDR	480 000
Honoraires Artistes	482 924	Conseil Général du Vaucluse	10 000
Honoraires Agents Artistiques	46 875	Communauté d'Agglomération Pays d'Aix	200 000
Honoraires Attachée de Presse	18 300	Commune de la Roque d'Anthéron	30 000
Honoraires CREA	103 000		
Frais CREA	4 808		
Honoraires Commissaire aux Comptes	2 900		
Droit Enrgt / Auteur / Honoraires Divers	33 509		
Publicité / Affichage	127 325		
Imprimerie	59 912	<b>Mécènes</b>	
Frais Dossier de Presse	3 518	GIE / AG2R	17 000
Mission / Réceptions	6 201	GROUPE ACCOR	15 000
Déplacements / Hébergement	25 469	CMA CGM	15 000
Déplacements Artistes	147 667	S.M.C.	15 000
Hébergement Artistes	194 615	NEUROSERVICE	15 000
Restauration Artistes	21 673	SCENIC France	15 000
Frais Journalistes	6 940	SACEM	3 000
Frais Tickets Repas	4 739	TRANSGOURMET	13 072
Essence	11 810	RIMBAUD	3 000
Affranchissement	37 801	GROUPE OPTIMETRIE	3 000
Téléphone / Internet	10 890	BOUCHARD SARL	3 000
Frais Bancaires	20 966	FONDATION CREDIT AGRICOLE	45 000
Conférences / Salons / Foires	6 704		
Cotisations Diverses	2 888		
Frais Repas Bénévoles	3 010		
Charges Diverses	26 486		
Formation Professionnelle	15 320		
Sacem	65 000		
Salaires Artistes (Cachets)	468 302	<b>sous-total</b>	<b>1 029 572</b>
Charges Sociales Artistes	106 240	CG13-Projet Collèges	6 650
Salaires Employés	347 312	Produits Divers	17 000
Charges Sociales Employés	117 244	Revenus sur Livrets	10 000
Intérêts emprunt	13 683	Produits exceptionnels	23 079
Dotation aux Amortissements/Provisions	200 000	Quote Part Subvention Equipement	26 705
IS / IFA / Taxe Apprentissage	2 897		
Charges Exceptionnelles	77 082		
Mise à Disposition Abbaye de Silvacane	20 000	Prestation en Nature Abbaye de Silvacane	20 000
Mise à Disposition Etang des Aulnes	11 000	Prestation en Nature Etang des Aulnes	11 000
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 606 669</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>3 607 362</b>
<b>Solde Créditeur</b>	<b>793</b>	<b>Solde Débiteur</b>	
	<b>3 607 362</b>		<b>3 607 362</b>

Le Président,

  
Jean-Pierre ONORATINI



La Trésorière,

  
Mireille Martinez

# 32<sup>ème</sup> Festival International de Piano

## 21 juillet - 22 août 2012

---

Samedi 21 juillet 2012 Parc du Château de Florans	21h30	<b>Nikolaï Lugansky</b> récital de piano Brahms, Liszt, Rachmaninov
Dimanche 22 juillet 2012 Parc du Château de Florans	21h30	<b>Rafal Blechacz</b> récital de piano Bach, Beethoven
Lundi 23 juillet 2012 Théâtre des Terrasses Gordes	21h00	<b>Brigitte Engerer</b> piano récital de piano Schubert
Parc du Château de Florans	21h30	<b>David Fray</b> récital de piano Bach
Mardi 24 juillet 2012 Cloître de l'Abbaye de Silvacane	18h30	<b>Bertrand Cuiller</b> récital de clavecin Musique anglaise
Etang des Aulnes	20h00	<b>Kun Woo Paik</b> récital de piano Rachmaninov
Parc du Château de Florans	21h30	<b>Yuja Wang</b> récital de piano Prokofiev, Schumann
Mercredi 25 juillet 2012 Théâtre des Terrasses Gordes	21h00	<b>Baptiste Trotignon Trio</b> concert de jazz
Parc du Château de Florans	21h30	<b>Daniil Trifonov</b> récital de piano Schubert, Debussy, Chopin
Jeudi 26 juillet 2012 Cloître de l'Abbaye de Silvacane	18h30	<b>Ton Koopman</b> récital de clavecin Haendel
Parc du Château de Florans	21h30	<b>Abdel Rahman El Bacha</b> récital de piano "Les Préludes" Bach, Rachmaninov, Chopin

---

Vendredi 27 juillet 2012 Théâtre des Terrasses Gordes	21h00	<b>Boris Berezovsky</b> récital de piano Rachmaninov, Tchaïkovsky
Eglise Lambesc	19h00	<b>Romain Champion</b> ténor <b>Alain Planès</b> piano accentus <b>Laurence Equilbey</b> piano "Schubertiade"
Carrières de Rognes	21h00	<b>Tord Gustavsen Trio</b> concert de jazz
Parc du Château de Florans	21h30	<b>Ekaterina Derzhavina</b> récital de piano
Samedi 28 juillet 2012 Cloître de l'Abbaye de Silvacane	18h30	<b>Maude Gratton</b> récital de clavecin
Théâtre des Terrasses Gordes	21h00	concert à préciser
Carrières de Rognes	21h00	<b>Stéphane Bollani Trio</b> concert de jazz
Parc du Château de Florans	21h30	<b>Zoltan Kocsis</b> piano et direction <b>Orchestre National de Hongrie</b> Mozart : <i>Concerto</i>
Dimanche 29 juillet 2012 Carrières de Rognes	21h00	<b>Patricia Barber</b> chant et piano concert de jazz
Parc du Château de Florans	21h30	<b>Boris Berezovsky</b> piano <b>Orchestre National de Hongrie</b> <b>Zoltan Kocsis</b> direction Rachmaninov : <i>Concerto pour piano</i>
Lundi 30 juillet 2012 Cloître de l'Abbaye de Silvacane	18h30	<b>Christophe Rousset</b> récital de clavecin
Etang des Aulnes	20h00	concert à préciser
Eglise Saint-Jean-de-Malte Aix-en-Provence	19h00	<b>Eric Lebrun</b> orgue <b>Vox Clamantis</b> <b>Jaan-Eik Tulve</b> direction Couperin : <i>Messe solennelle à l'usage des Paroisses</i> Couperin : <i>Messe à l'usage des Couvents</i>
Parc du Château de Florans	21h30	<b>Dezső Ránki</b> piano <b>Orchestre National de Hongrie</b> <b>Zoltan Kocsis</b> direction Bartók
Mardi 31 juillet 2012 Cloître de l'Abbaye de Silvacane	18h30	<b>Kristian Bezuidenhout</b> récital de pianoforte
Parc du Château de Florans	21h30	<b>Herbie Hancock</b> piano concert de jazz

Mercredi 1 <sup>er</sup> août 2012 Etang des Aulnes	20h00	concert à préciser
Parc du Château de Florans	18h00	<b>Kirill Gerstein</b> récital de piano Schumann, Schubert
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Intégrale de l'œuvre pour piano de Debussy, Partie I</b> <b>Jean-Efflam Bavouzet</b> piano <b>Philippe Cassard</b> piano
Jeudi 2 août 2012 Cloître de l'Abbaye de Silvacane	18h30	concert à préciser
Musée Granet Aix-en-Provence	21h00	<b>Le Musée imaginaire des musiciens</b>
Parc du Château de Florans	18h00	<b>Alexandre Ghindin</b> récital de piano Chopin
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Jean-Clude Pennetier</b> piano <b>Orchestre de Chambre de Paris</b> <b>Kazuki Yamada</b> direction Mozart
Vendredi 3 août 2012 Eglise de Lambesc	18h30	<b>Jean-Claude Pennetier</b> piano <b>Vox Clamantis</b> <b>Jaan-Eik Tulve</b> direction Liszt : <i>Via Crucis</i>
Etang des Aulnes	20h00	<b>Intégrale de l'œuvre pour piano de Debussy, Partie II</b> <b>Jean-Efflam Bavouzet</b> piano <b>Philippe Cassard</b> piano
Parc du Château de Florans	18h00	<b>Lucas Geniusas</b> récital de piano Chopin
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Francesco Piemontesi</b> piano <b>Orchestre de Chambre de Paris</b> <b>Kazuki Yamada</b> direction Mozart
Samedi 4 août 2012 Eglise de Lambesc	18h30	<b>Jean-Claude Pennetier</b> piano <b>Vox Clamantis</b> <b>Jaan-Eik Tulve</b> direction Liszt : <i>Via Crucis</i>
Musée Granet Aix-en-Provence	21h00	<b>Le Musée imaginaire des musiciens</b>
Parc du Château de Florans	18h00	concert à préciser
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Bertrand Chamayou</b> piano <b>Sinfonia Varsovia</b> Direction à préciser Mozart

Dimanche 5 août 2012 Eglise de Cucuron	17h00	<b>Vincent Warnier</b> récital d'orgue
Théâtre de la Criée Marseille	21h00	<b>Ivo Pogorelich</b> récital de piano Chopin
Parc du Château de Florans	18h00	concert à préciser
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Lang Lang</b> récital de piano
Lundi 6 août 2012 Temple de Lourmarin	17h00	<b>Intégrale de l'œuvre pour piano de Debussy, Partie II</b> <b>Jean-Efflam Bavouzet</b> piano <b>Philippe Cassard</b> piano
Musée Granet Aix-en-Provence	21h00	<b>Le Musée imaginaire des musiciens</b>
Parc du Château de Florans	18h00	<b>Alexandre Romanovsky</b> récital de piano Rachmaninov
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Morizio Pollini</b> récital de piano
Mardi 7 août 2012 Musée Granet Aix-en-Provence	21h00	<b>Le Musée imaginaire des musiciens</b>
Parc du Château de Florans	18h00	<b>Béatrice Rana</b> récital de piano Chopin
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Anne Quffélec</b> piano <b>Sinfonia Varsovia</b> direction à préciser Mozart
Mercredi 8 août 2012 Château Bas Mimet	20h00	piano à préciser <b>Sinfonia Varsovia</b> direction à préciser
Parc du Château de Florans	18h00	concert à préciser
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Luis Fernando Pérez</b> piano <b>Orchestre Philharmonique d'Euskadi</b> <b>Andrés Orozco Estrada</b> direction De Falla : <i>Nuits dans les jardins d'Espagne</i> Chabrier : <i>Espagna</i> Ravel : <i>Boléro pour orchestre</i>

Jeudi 9 août 2011 Château Bas Mimet	20h00	<b>Plamena Mangova</b> piano <b>Sinfonia Varsovia</b> direction à préciser Schumann
Parc du Château de Florans	18h00	<b>Ingrid Fliter</b> récital de piano
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Intégrale des concerts pour piano de Bach pour un, deux, trois et quatre pianos</b> <b>Evgeni Koroliou</b> piano <b>Ljupka Hadzigeorgieva</b> piano <b>Anna Vinnitskaya</b> piano <b>Stepan Simonyan</b> piano <b>Sinfonia Varsovia</b> Direction à préciser
Vendredi 10 août 2012 Temple de Lourmarin	21h00	<b>Ricercar Consort</b> <b>Philippe Pierlot</b> direction
Château Bas Mimet	20h00	<b>Jean-Marc Luisada</b> piano <b>Sinfonia Varsovia</b> direction à préciser Chopin
Parc du Château de Florans	18h00	<b>Claire Désert</b> récital de piano
Parc du Château de Florans	20h00	<b>Carte Blanche à Jacques Rouvier</b> L'un des plus grands professeurs d'aujourd'hui, Jacques Rouvier, sera entouré de ses élèves  <b>Hélène Grimaud</b> piano <b>David Kadouch</b> piano <b>Sonja Bizjak</b> piano <b>Lidija Bizjak</b> piano <b>David Fray</b> piano
Samedi 11 août 2012 Temple de Lourmarin	21h00	<b>Pierre Hantaï</b> récital de clavecin
Grand Théâtre de Provence Aix-en-Provence	21h00	<b>Grigory Sokolov</b> récital de piano Bach, Brahms
Parc du Château de Florans	18h00	<b>Adam Laloum</b> récital de piano Schumann
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Arcadi Volodos</b> récital de piano
Dimanche 12 août 2012 Parc du Château de Florans	18h00	<b>David Kadouch</b> récital de piano Moussorgski, Taneïev
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Aldo Ciccolini</b> piano <b>Nicolas Angelich</b> piano Duo à deux pianos

Lundi 13 août 2012 Temple de Lourmarin	21h00	<b>Pierre Hantaï</b> clavecin <b>Skip Sempé</b> clavecin Rameau
Parc du Château de Florans	18h00	<b>Emmanuel Strosser</b> récital de piano
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Aldo Ciccolini</b> piano <b>Sinfonia Varsovia</b> <b>Michioshi Inoue</b> direction
Mardi 14 août 2012 Parc du Château de Florans	18h00	<b>Joyce Yang</b> récital de piano
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Nelson Goerner</b> récital de piano Chopin
Mercredi 15 août 2012 Parc du Château de Florans	18h00	concert à préciser
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Concert des Ensembles en Résidence</b> <b>Trio Wanderer</b> trio avec piano <b>Claire Désert</b> piano <b>Emmanuel Strosser</b> piano <b>Christian Ivaldi</b> piano
Jeudi 16 août 2012 Parc du Château de Florans	18h00	<b>Janina Fialkowska</b> récital de piano Chopin
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Mikaël Pletnev</b> récital de piano Prokofiev, Scriabine, Rachmaninov
Vendredi 17 août 2012 Cloître de l'Abbaye de Silvacane	18h30	<b>Zhu Xiao Mei</b> récital de piano Bach
Parc du Château de Florans	18h00	concert à préciser
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Leif Ove Andsnes</b> récital de piano Beethoven, Chopin
Samedi 18 août 2012 Cloître de l'Abbaye de Silvacane	18h30	<b>Zhu Xiao Mei</b> récital de piano Bach
Parc du Château de Florans	18h00	concert à préciser
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Khatia Buniatishvili</b> piano <b>Frankfurt Radio Symphony Orchestra</b> <b>Paavo Jarvi</b> direction Schumann, Mahler
Dimanche 19 août 2012 Parc du Château de Florans	18h00	concert à préciser
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Marc André Hamelin</b> récital de piano Liszt

Lundi 20 août 2012 Parc du Château de Florans	18h00	<b>Denis Matsuev</b> récital de piano
Parc du Château de Florans	21h00	<b>Maria João Pires</b> piano <b>Real Filharmonia de Galicia</b> <b>Antoni Ros Marbà</b> direction
Mardi 21 août 2012 Parc du Château de Florans	18h00	concert à préciser
Parc du Château de Florans	21h00	concert à préciser
Mercredi 22 août 2012 Parc du Château de Florans	21h00	<b>Nelson Freire</b> <b>Real Filharmonia de Galicia</b> <b>Antoni Ros Marbà</b> direction

**OBJET : Politique culturelle - Attribution d'une subvention au Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron et approbation de la convention d'objectifs**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	130
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	130
Majorité absolue	66
Pour	130
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



07 JUIN 2012